

LES ÉCONOMIES PRIMAIRES

L'agriculture

L'agriculture, les espaces agricoles pérennes définis par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le Périmètre des Espaces Agricoles Naturels (PEAN) et péri-urbain.

Les actions de Cap Atlantique en faveur de l'agriculture

Depuis sa création en 2003, Cap Atlantique s'est engagée dans des partenariats successifs avec les chambres régionales d'agriculture des Pays de la Loire et Bretagne pour la réalisation de diagnostics agricoles communaux et la mise en œuvre d'actions en faveur de l'agriculture.

Les orientations 2019 - 2023

Cap Atlantique et les chambres d'agriculture ont validé 6 orientations pour un nouveau partenariat de 5 ans sur la période 2019 - 2023 :

Etre en **veille sur les évolutions de l'agriculture** ;

Préserver l'activité économique agricole et favoriser l'installation d'exploitations agricoles notamment dans le cadre d'approches territorialisées ;

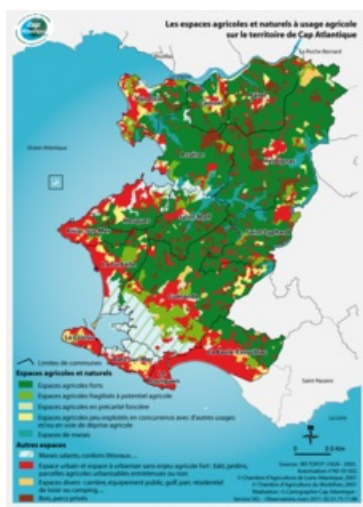
Développer des conditions de cohabitation favorables entre agriculture et autres activités humaines en zones périurbaines et rurales, notamment sur les déplacements ;

Promouvoir l'économie agricole et les métiers de l'agriculture ;

Soutenir une agriculture productrice de valeur ajoutée ;

Soutenir une agriculture respectueuse de son environnement.

Le foncier



Les espaces agricoles du territoire de Cap Atlantique.

Le foncier constitue l'enjeu majeur pour le maintien et la reconquête agricole puisque **seulement 20 % des terres exploitées appartiennent aux agriculteurs.**

Si les documents de planification (SCoT (Schéma de Cohérence Territorial), PLU) protègent à long terme la vocation agricole de certains espaces (« Espaces Agricoles Pérennes à plus de 20 ans ») de l'urbanisation, la concurrence foncière avec d'autres usages (loisirs) et les comportements spéculatifs de propriétaires (refus de louer leurs terres à des agriculteurs, développement des friches) constituent un frein au développement de l'activité agricole.

Plus de **1 100** hectares de friches ont ainsi été inventoriés sur le territoire de Cap Atlantique en 2019. 70 % de ces friches sont situées sur les communes du littoral.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëlles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 02 51 75 06 80